

DOSSIER 1 - IMMOBILISATIONS

Première partie - Immeuble**1. Indiquer pour quels motifs comptables il convient de décomposer l'actif «immeuble».**

Chaque élément doit :

- avoir un rythme d'utilisation différent ;
- avoir une valeur significative.

Dans cette situation, toute entreprise a l'obligation de procéder à la décomposition du bien.

2. Comment détermine-t-on la période d'attribution (ou d'activation) des coûts ?**Date de début :**

Date à laquelle la direction a pris (et justifié sur le plan technique et financier) la décision d'acquérir l'immobilisation (il a été démontré que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs).

Date de fin :

Date à laquelle l'actif doit être en place et en état de fonctionner selon le niveau d'utilisation prévu par la direction (le niveau de rendement initial attendu est atteint).

3. A l'aide de l'annexe 1, enregistrer l'acquisition de l'immeuble le 1^{er} juillet 2010

Élément	Durée d'utilisation	Coût
Structure	40 ans	400 000 (1)
Toiture	25 ans	60 000
Menuiseries extérieures	20 ans	30 000
Chauffage collectif	20 ans	20 000
Ascenseurs	18 ans	20 000

(1) 400 000 = 370 000 + 30 000 (frais d'acquisition).

1/07/2010

213 – 1	Construction - Structure	400 000	
213 – 2	Construction – Composant toiture	60 000	
213 – 3	Construction – Composant Menuiseries	30 000	
213 – 4	Construction – Composant Chauffage	20 000	
213 – 5	Construction – Composant Ascenseurs	20 000	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations	1 000	
404	Frs d'immobilisations		531 000
	Acquisition d'immeuble		
404	Frs d'immobilisation	531 000	
512	Banque		531 000
	Règlement, chèque n°		

4. Le chauffage collectif défaillant a fait l'objet d'un remplacement anticipé fin 2024. Le coût de l'opération est de 30 000 € HT. Comptabiliser l'ensemble des opérations relatives à ce remplacement. (TVA au taux de 20%).

Sortie de l'actif :

Dotation de l'exercice $20\,000 \times 1/20 = 1\,000$

Actif amorti pour 14,5 années soit en cumulé $20\,000 \times 1/20 \times 14,5 = 14\,500$

31/12/2024

6811	2813.4	Dotations aux amortissements des immobilisations Amortissements Chauffage Dotation de l'exercice	1 000	1000
675	2813.4	Valeur nette comptable des élt's d'actif cédés Amortissements – Composant Chauffage Construction – Composant Chauffage Sortie du composant	5 500 14 500	20 000

Comptabilisation de l'entrée du nouveau composant :

31/12/2024

213.4	44562	Construction - Composant Chauffage Etat, TVA déductible sur immobilisations Frs d'immobilisations Acquisition du nouveau composant	30 000 6 000	36 000
-------	-------	---	-----------------	--------

Deuxième partie - Matériel industriel

1. Le comptable a retenu pour ce matériel une valeur amortissable de 50 000 €. Justifier les conditions de traitement de la valeur résiduelle en matière de base amortissable telles qu'énoncées par le PCG.

Le PCG prescrit ce traitement lorsque cette valeur est significative et mesurable.

2. Comptabiliser l'acquisition de ce matériel

15/06/2010

2154	44562	Matériel industriel État, TVA déductible sur immobilisation Fournisseurs d'immobilisations Acquisition du matériel industriel	55 000 11 000	66 000
------	-------	--	------------------	--------

3. Rappeler la règle comptable qui permet de définir la date du début de la phase d'amortissement

L'amortissement traduit sur le plan comptable la consommation des avantages économiques attendus. La date de départ de l'amortissement est la date qui marque le début de la consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'immobilisation, en général la mise en service.

4. Plan d'amortissement initial de ce matériel pour les années 2010 à 2012

Année	Base amortissements	Taux	Dotation aux amortissements	VNC avant dépréciation	Dot à la dépréciation	Reprise de dépréciation	VNC
2010	50 000	1/5	5 000 (1)	50 000			50 000
2011	50 000	1/5	10 000 (2)	40 000			40 000
2012	50 000	1/5	10 000	30 000			30 000

(1) $50\,000 \times 1/5 \times 6/12 = 5\,000$ (2) $50\,000 \times 1/5 = 10\,000$

5. Après avoir défini la notion de test de dépréciation, indiquer la(les) condition(s) préalable(s) à sa réalisation

Définition :

Un test de dépréciation consiste en la comparaison de la valeur actuelle d'un actif avec sa valeur comptable afin de déterminer éventuellement une dépréciation.

Condition préalable :

Un test de dépréciation suit la détection d'un indice de perte de valeur (événement survenu au titre de l'exercice qui fait penser que l'actif a perdu de sa valeur et qu'il s'est donc déprécié).

Les indices peuvent être :

- internes : obsolescence, modification des perspectives d'exploitation ;
- externes : changement dans l'environnement économique, juridique, technologique, social...

Il y a dépréciation si la valeur actuelle (maximum entre la valeur d'usage et la valeur vénale) est inférieure à la valeur nette comptable après amortissement mais avant dépréciation.

6. Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel au 31/12/2011

Au 31.12. 2011, la valeur actuelle du matériel est de 33 000 € alors que la valeur nette comptable est de 40 000 €. Il faut donc enregistrer une dépréciation de $40\,000 - 33\,000 = 7\,000$.

31/12/2011			
6811	28154	Dotations aux amortissements des immobilisations Amortissements matériel industriel Dotation de l'exercice	10 000 10 000
6816	29154	Dotations aux dépréciations des immobilisations Dépréciations matériel industriel Dépréciation de l'exercice	7 000 7 000

7. Présenter le nouveau plan d'amortissement pour les années 2010 à 2012

La comptabilisation de la dépréciation modifie de manière prospective le plan d'amortissement. La nouvelle base amortissable est de : $33\,000 - 5\,000 = 28\,000$ € **OU**

VO - Valeur résiduelle - Amortissements - Dépréciations = $55\,000 - 5\,000 - (5\,000 + 10\,000) - 7\,000 = 28\,000$ €

Le nouveau plan d'amortissement se présente ainsi :

Année	Base amortissements	Taux	Dotation aux amortissements	VNC avant dépréciation	Dot à la dépréciation	Reprise de dépréciation	VNC
2010	50 000	1/5	5 000	50 000			50 000
2011	50 000	1/5	10 000	40 000	7 000		33 000
2012	28 000	1/3,5	8 000	32 000			25 000 (1)

(1) $55\,000 - (5\,000 + 10\,000 + 8\,000) - 7\,000 = 25\,000$ ou $(28\,000 - 8\,000) + 5\,000 = 25\,000$

8. Au 31 décembre 2012, un nouveau test de dépréciation est réalisé. Il montre que la valeur actuelle peut être estimée à 31 000 €. Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel au 31/12/2012.

Suite au nouveau test de dépréciation, la valeur actuelle s'élève 31 000 €. Toutefois, la nouvelle valeur nette comptable (compte tenu de la reprise) ne peut être supérieure à la valeur nette comptable résultant du plan d'amortissement initial 30 000 € (voir question 4).

Ainsi :
Valeur actuelle : 31 000 €
Valeur nette comptable d'après le plan d'amortissement initial: 30 000 €
Valeur nette comptable (avant comptabilisation de la dépréciation) : 32 000 €
Dépréciation au bilan de clôture 2012 : 2 000 €

La reprise de dépréciation au 31.12.2012 est de : $7\,000 - 2\,000 = 5\,000$ €

31/12/2012			
6811	28154	Dotations aux amortissements des immobilisations Amortissements matériel industriel Dotation de l'exercice	8 000 8 000
29154	7816	Dépréciations matériel industriel Reprise sur dépréciation des immobilisations Ajustement dépréciation	5 000 5 000

9. Indiquer quel sera l'amortissement comptabilisé fin 2013.

En 2013, on revient au plan d'amortissement initial soit un amortissement de **10 000 €**

OU Base de calcul de l'amortissement : $28\,000 - 8\,000 + 5\,000 = 25\,000$

Amortissement : $25\,000 / 2,5 = 10\,000$ avec 2,5 = reliquat de la durée d'utilisation de l'immobilisation

DOSSIER 2 - STOCKS – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Première partie - Les stocks

1 - Déterminer la valeur du stock final de produits finis

Le coût de production comporte ici les éléments suivants

- coût d'achat des matières consommées.....	600 000
- charges directes variables de production	2 000 000
- charges indirectes variables de production.....	400 000
- charges indirectes fixes de production, compte tenu du taux d'activité des ateliers (100 000 x 80%)	80 000
	3 080 000

2 - Présenter les enregistrements comptables concernant l'ajustement du stock de produits finis au 31/12/2010

31/12/2010			
7135		Variation de stocks de produits finis	3 200 000
	355	Stock de Produits finis	3 200 000
		Annulation du stock initial	
355		Stock de produits	3 080 000
	7135	Variation de stocks de produits finis	3 080 000
		Constatation du stock final	

3 - Procéder aux ajustements comptables éventuellement nécessaires en fin d'exercice du fait de ces deux catégories d'articles en stock

Une dépréciation doit être constatée si la valeur de réalisation nette des produits finis en stock est inférieure à leur coût de production précédemment déterminé. Cette valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé diminué des frais restant à supporter jusqu'à la vente de ces produits.

Parmi les articles en stock, deux d'entre eux doivent être vendus à un prix inférieur au prix catalogue. Pour chacun d'eux, le calcul du montant de la dépréciation est effectué dans le tableau suivant :

	A	B
(1) Coût de production	95 000	160 000
Prix de vente estimé	120 000	176 000
Charges non encore engagées	$120\,000 \times 10\% = 12\,000$	$200\,000 \times 20\% = 40\,000$
(2) Valeur de réalisation nette (Valeur actuelle)	$120\,000 - 12\,000 = 98\,000$	$176\,000 - 40\,000 = 136\,000$
Dépréciation si (2) < (1)	Pas de dépréciation	Dépréciation de 24 000 €

31/12/2010			
6817		Dotations aux dépréciations des actifs circulants	24 000
	3955	Dépréciation stocks de produits finis	24 000
		$160\,000 - 136\,000 = 24\,000$	

4. Indiquer si la société Buenavventura peut chaque année modifier sa méthode de valorisation de stocks pour améliorer son résultat

Selon le principe de permanence des méthodes, il ne peut être dérogé à une méthode comptable qu'exceptionnellement. La valorisation en CMP ou PEPS de la sortie des stocks est une méthode comptable. Il est donc impossible de changer de méthode :

- ni chaque année ;
- ni pour le motif indiqué.

Deuxième partie - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Rappeler la définition d'un événement postérieur à l'exercice

L'article 313-5 du PCG indique qu'«il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes ».

Le traitement comptable dépend de l'analyse faite en terme de lien de causalité direct et prépondérant entre la situation existant à la clôture et l'événement survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

2. Caractériser chacune des situations décrites dans l'annexe 4 et préciser quelles sont les conséquences comptables :

A	Client Alpha	La vente effectuée au profit de ce client est antérieure à la clôture de l'exercice 2010. Il existe donc un lien de causalité direct et prépondérant entre l'événement (dépôt de bilan) et une situation existant avant la clôture de l'exercice (la créance sur le client). En conséquence, il convient de constater une dépréciation au titre de l'exercice N. Son montant doit être déterminé compte tenu de celui que la société estime pouvoir recouvrer sur ce client. Ici dépréciation de 95%.
B	L'arrêt d'activité de la société TY-REX	La décision du fournisseur de la société de cesser son activité ne nécessite aucun ajustement dans les comptes de cette entreprise. Par contre, si cet événement est de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, une information devra être fournie dans l'annexe des comptes de la société au 31/12/2010.

DOSSIER 3 - COMPTABILISATION D'UN PASSIF

1. Rappeler la définition d'un passif

La définition est apportée par l'article 212-1 du PCG : «Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci».

2. Vérifier que les éléments relatifs au conflit avec la SA Graphnet remplissent les conditions de comptabilisation à titre de passif énoncées par le PCG.

Élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité :

- obligation de l'entité : oui, ici obligation découlant du non respect d'un contrat ;
- tiers : oui, la société Graphnet ;
- sortie de ressources probable ou certaine : oui, probable selon l'estimation du cabinet d'avocats ;
- sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers : oui, le montant des dommages et intérêts ne correspond pas à une prestation attendue, mais au dédommagement d'un contrat non respecté.

Une réponse positive à chacun de ces items implique que l'événement satisfait la définition d'un passif.

3. Préciser le classement comptable de ce passif au sens du règlement 99-03 et procéder à son enregistrement à la clôture de l'exercice 2010.

L'événement «dommages et intérêts» sera comptabilisé comme une provision, car ni son échéance ni son montant ne sont fixés de façon précise. Le passif «provision» devra être évalué selon l'hypothèse la plus probable soit ici 12 000 € (probabilité 60%).

31/12/2010

6875	Dotations aux provisions exceptionnelles		
1511	Provisions pour litiges	12 000	12 000
	Litige en cours, estimation selon dossier avocats		

Rattachement au résultat exceptionnel des dommages et intérêts selon politique comptable des dirigeants.

4. Indiquer si la société Buenaventura pourrait reconnaître comme un passif le montant estimé des honoraires (1 500 € HT) du cabinet des avocats pour les frais de défense devant le tribunal de commerce. Justifier votre réponse.

Ces honoraires ne peuvent pas être reconnus comme un passif car :

- obligation de l'entité : *oui, ici obligation contractuelle* ;
- tiers : *oui, le cabinet d'avocats* ;
- sortie de ressources probable ou certaine : *oui car honoraires à régler* ;
- sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers : *non, car il s'agit de la défense de la société et donc la prestation de services reste à venir.*

DOSSIER 4 - NORMALISATION ET CONTRÔLE

1. Définir le contrôle interne.

Ensemble des procédures mises en place par la direction afin de s'assurer de la fiabilité des enregistrements et des comptes annuels qui en découlent. Il doit permettre notamment :

- le contrôle du travail comptable (exhaustivité, réalité, exactitude) ;
- le contrôle du personnel de l'entreprise (respect du principe organisationnel de séparation des tâches) ;
- de garantir la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements.

2. Préciser si la mission du commissaire dans l'entreprise Buenaventura est de nature légale ou de nature contractuelle.

La société Buenaventura est une société anonyme. Le contrôle des comptes par un commissaire aux comptes est obligatoire dans les sociétés anonymes. La mission est donc légale.

3. Le commissaire aux comptes peut-il proposer, comme le lui suggèrent les dirigeants de Buenaventura, des solutions pour remédier aux faiblesses observées de certaines procédures, comme celle des ventes et clients par exemple. Justifier votre réponse.

Pour garantir son indépendance le commissaire aux comptes doit respecter le principe de non immixtion dans la gestion de l'entreprise. Il pourra toutefois donner son avis sur les procédures en place et émettre des recommandations visant à améliorer le traitement de l'information.

4. Expliquer la notion de rapprochement des documents. Donner un exemple.

Le rapprochement de documents consiste à confronter deux documents dans le but de s'assurer de leur concordance.

Dans le cadre de la procédure visée, on rapprochera :

- la facture émise du bon de livraison ;
- les déclarations de TVA et le chiffre d'affaires ;
- les balances et comptes clients ;
- les factures clients et les bons de sortie de stock.